ciété coopérative d'enfants pourrait nous rendre le théâtre Séraphin.

Il nous sera permis de signaler aussi deux volumes d'auteurs dramatiques : *la Quadrature de l'amour*, de M. Henry Bataille, et *les Corneilles sur la tour*, recueil de poèmes de M. A.-P. Garnier, qui évoque *les Travaux et les jours* d'Hésiode. — *Ad. Ad.*

TRIBUNAUX

Un procès en trahison. — Le conseil de guerre siégeant à Lille a eu à juger une importante affaire de trahison qui a occupé plusieurs audiences.

Le principal accusé était le dénonciateur Wiart, qui fut au service de l'armée allemande.

Il a été condamné à la peine de mort.

Ses complices sont condamnés : Olympe Leroy à 10 ans de travaux forcés, Auguste Racine et Fernand Teillez chacun à 5 ans de travaux forcés.

In emnité pour accident. — M. Armand Bour, artiste dramatique, avait été blessé dans un accident de voiture : son taxi s'était rencontré avec un tramway sur le boulevard de Clichy. Il a obtenu du tribunal 20,000 francs de dommages et intérêts.

AERONAUTIQUE

A l'école du Crotoy

L'école d'aviation du Crotoy est en plein fonctionnement et les élèves sont de plus en plus nombreux dans cette école de pilotage où l'apprentissage, sur des aéroplanes Caudron, se poursuit avec sécurité, sous la direction de pilotes éprouvés. Aussi de nombreux élèves sont-ils brevetés chaque mois.

On sait que c'est à l'école du Crotoy qu'avait fait son apprentissage Mme Adrienne Bolland, qui a récemment obtenu son brevet de pilote aviateur.

La traversée aérienne du Sahara

Un télégramme d'Alger à l'agence Havas signale que le commandant Vuillemin aurait quitté Tamanrasset pour voler vers Tombouctou, tandis que le lieutenant Dagneaux serait momentanément arrêté entre In-Salah et Tamanrasset. D'autre part un second appareil, piloté par le lieutenant Bernard, aurait également quitté cette dernière localité en même temps que celui du commandant Vuillemin. Le général Laperrine serait parti comme passager du lieutenant Bernard.

Les nouvelles, dans l'ensemble, sont imprécises. L'escadrille algérienne, dont fait partie le lieutenant Bernard, avait Tamanrasset comme but extrême de son voyage dont Alger fut le point de départ. Seuls, le commandant Vuillemin et le lieutenant Dagneaux, partis de Paris, devaient tenter la traversée du Sahara de Tamanrasset à Tombouctou. Le programme prévu a donc été modifié si les nouvelles indiquées ci-dessus sont exactes.

AUTOMOBILISME

L'automobile à la foire de Lyon

On sait que cette année la participation des constructeurs d'automobiles à la foire de Lyon sera particulièrement importante.

Certaines maisons y enverront, sur leurs châssis du Salon d'octobre dernier, des modèles entièrement nouveaux.

Nous pouvons par exemple citer à ce sujet les deux voitures Bellanger 17 chx, que ces usines ont déjà expédiées et que nous avons pu voir avant leur mise au train.

Ce sont un torpedo et une conduite intérieure de dessins tout à fait inédits et d'une sobriété de lignes tout à fait réussie. Ces deux voitures, dont le capot d'argent s'adorne du classique losange qui distingue toutes les voitures Bellanger, sont d'une teinte émeraude nouvelle qui sera bientôt populaire.

Car on sait que les nouvelles 17 chx Bellanger sont les premières voitures de luxe construites en série. Les usines de Neuilly les livrent maintenant et elles ont tenu ce qu'elles promettaient au Grand-Palais.

Parmi les participants à la manifestation lyonnaise, on peut du reste citer les noms de presque toutes nos grandes marques et particulièrement : Renault, Peugeot, Citroën, Delahaye, Alda, Blum-Latil, Fiat, Hispano-Suiza, Delage, Panhard-Levassor, etc.

Une grande revue d'automobilisme

L'automobilisme est devenu pour notre pays une nécessité nationale d. la plus extrême urgence. Notre vie industrielle et commerciale, notre résurrection par conséquent, va désormais s'effectuer en grande partie par les routes.

On apprendra donc avec un grand plaisir que la plus importante des revues d'automobilisme que nous possédions avant la guerre, la revue *Omnia*, va incessamment reparaître, avec des moyens de diffusion considérables (rue d'Enghien, 13, Paris. 10e).

Bien entendu, à sa tête, en qualité de rédacteur en chef, nous retrouvons notre éminent confrère M. Baudry de Saunier, dont le nom seul est un gage de brillant succès.

SPORTS

AU CERCLE DE L'ESCRIME A L'ÉPÉE

Le comité du Cercle de l'escrime à l'épée vient d'être ainsi constitué :

Présidents d'honneur : MM. G. Tirion de la Chaume et Rabel; président : M. Lucien Gaudin; vice-présidents : MM. J. Fauquet et A. Lippmann; secrétaires : MM. L.-C. Watelin et R. Jülg; trésorier : M. Raoul Peigné; membres du comité : MM. E.-H. Brisson, docteur Robert Cruet, Bernard-Gravier, comte d'Havrincourt, Ch.-Henry Hirech, A. Poupar, Louis Moreau, Piccioni.

LA BOXE A MONTE-CARLO

Le meeting de boxe de Monte-Carlo qui a remporté un très vif succès, a pris fin hier samedi par la victoire facile de Carpentier sur le Belge Grundhowen. Le duc de Connaught, qui assistait au combat, a remis à Carpentier la ceinture offerte par l'International Sporting Club de Monte-Carlo.

SEMAINE FINANCIÈRE

22 février 1920. — De mémoire de financier, c'est la première fois, croyons-nous (19 février 1920), qu'un ministre des finances s'est avisé de venir officiellement à la Bourse pour y faire un discours devant un auditoire composé non seulement des professionnels du marché, mais des chefs ou des représentants des grandes banques, sociétés de crédit et des administrations publiques placées sous le contrôle de l'Etat.

La présence de ces hautes personnalités a été une manifestation dont on ne doit pas méconnaître le caractère de confiance et de sympathie. D'ailleurs, en ces temps d'incertitude, l'esprit français comprend ou continue de comprendre à merveille que l'union des bonnes volontés est nécessaire et que cette union prend une force particulière quand elle se fait autour d'un gouvernement animé, chacun le sait, du vif sentiment de l'intérêt général.

M. François-Marsal, en venant à la Bourse, « centre de la finance française », a montré qu'il apprécie son importance. Il ne la dédaigne pas, parce qu'il connaît tout le parti qu'un ministre des finances peut en tirer dans certaines circonstances. La Bourse n'est pas ce que certains esprits superficiels en pensent. Elle est en réalité l'aboutissement de la masse des intérêts du pays. Au moyen des intermédiaires de toute grandeur, comme par de multiples canaux, circule la richesse mobilière de la France, montant et descendant, c'est-à-dire procédant à des achats et à des ventes de titres mobiliers. Qui ne voit que le marché financier, où toutes ces opérations viennent se compenser quelquefois brusquement et avec des écarts plus ou moins grands, n'est pas le temple du seul agiotage? Ce marché n'est que le reflet de l'opinion des capitaux de l'épargne, et sans elle, la spéculation pure ne peut rien. De même que le taux de l'escompte ne fait qu'enregistrer le degré d'exigence de l'argent, au lieu d'y concourir, de même la spéculation ne fait qu'escompter les tendances des capitaux et subordonne ses opérations à leur flux ou à leur reflux.

Le ministre des finances sait tout cela. Il a très heureusement défini le rôle qu'a tenu la Bourse pendant les années terribles de guerre; il a reconnu les services rendus par elle à la défense nationale.

Vous avez, a-t-il dit, s'adressant à tous ses organes, largement participé aux émissions qui étaient faites pour permettre à l'industrie de fournir à la Défense nationale toutes les armes dont elle avait besoin; et par-dessus tout, vous avez aidé par tous vos moyens au succès des emprunts de guerre.

Cette connaissance, disons mieux, cette reconnaissance des services rendus était pour préparer l'auditoire à un nouvel appel au concours financier. On savait que le ministre était venu à la Bourse avec cette intention. Il a pu s'apercevoir bien vite que sa pensée avait été comprise. Le nouvel emprunt, qui est une conception de son prédécesseur, ne pouvait avoir de meilleur avocat que M. François-Marsal, et son succès, dans une certaine mesure, sera dû autant à l'un qu'à l'autre.

A vrai dire, ce succès sera principalement l'œuvre de ceux qui y souscriront. Ils seront légion. Nous sommes à une heure de grande crise, et c'est dans ces circonstances que la France étonne le monde par ses énergiques réactions d'intelligence et d'initiative.

On lui a dit que ses ennemis les plus redoutables, aujourd'hui, c'est la dépréciation de son change qui met obstacle à l'importation des matières premières indispensables à sa vie; c'est une circulation excessive de billets qui, en créant une richesse trompeuse, concourt à la hausse de tous les prix; c'est le chômage, qui serait une redoutable menace pour la paix sociale. La France comprendra. Elle comprendra qu'il faut tout d'abord inspirer confiance à l'étranger en faisant, sur le terrain financier et fiscal, les efforts qu'il attend d'elle avant de lui venir en aide. Son premier devoir est donc de souscrire largement à l'emprunt de la paix. Un brillant résultat permettra à l'Etat d'opérer un gros remboursement des avances de la Banque et d'espérer un fléchissement sensible des cours des changes étrangers.

L'accomplissement d'un devoir fiscal plus rigoureux sera la seconde épreuve dont la France sortira également victorieuse.

A partir de ce moment, le crédit de la France renaîtra, et toutes les négociations avec l'étranger se trouveront facilitées. Il n'est pas jusqu'à l'application des conditions du traité avec l'Allemagne qui ne deviendra plus aisée. Car il n'est rien de tel que d'être fort pour être obéi.

L'emprunt de la paix est la première étape à franchir dans la voie de notre relèvement économique et financier. Consacrons donc tous nos efforts à le faire réussir.

Le marché des changes a donné lieu cette semaine à de violentes variations. On ne fera croire à personne que, dans les moments troublés, la spéculation n'a pas une part dans ces mouvements. Le commerce d'exportation travaillera avec d'autant plus d'activité qu'il se trouvera devant des cours de change présentant une certaine stabilité.

Les fonds et valeurs russes ont été favorablement influencés par les tendances de l'Entente vers un accord avec la Russie, accord commercial tout d'abord. Le commerce, comme la musique, adoucit les mœurs. Et puis, la Russie est un grenier d'abondance pouvant en remplacer d'autres qui tentraient à se fermer à l'Europe.

Les fonds turcs ont également bénéficié du fait de la constitution de commissions de l'Entente dont l'une aurait pour objet l'étude de la Dette ottomane et des finances turques dans leurs rapports avec les intérêts européens.

Les sociétés de crédit ont continué d'avoir une excellente allure.

Le *Crédit lyonnais* a passé de 1,505 à 1,545, la *Banque nationale de crédit* de 897 à 940, la *Société générale* de 707 à 709; l'agitation dans le personnel est terminée. La *Banque de Paris* s'est avancée de 1,515 à 1,528, la *Banque de l'Union parisienne* de 1,255 a franchi le cours de 1,300 et reste à 1,308. Le *Crédit mobilier français* a été tenu entre 565 et 561.

Le *Suez* a fléchi de 7,900 sur un peu de faiblesse de la liv. st. à 7.525. Les considérations que nous avons formulées la semaine dernière au sujet de l'entreprise, n'ont pas perdu leur valeur.

Le *Rio-Tinto* est à 2,230. Depuis la date de l'armistice, c'est une hausse d'environ 1,400 francs. D'autre part, le cours du cuivre qui, le 14 novembre 1918 était à Londres d'environ 122 liv. st. la tonne, n'est plus aujourd'hui qu'aux environs de 118 1/4.

Pour expliquer ce défaut de concordance entre l'appréciation du titre et la dépréciation du métal, il convient de tenir compte de la baisse du franc par rapport à la livre sterling.

La lourdeur momentanée des prix du métal paraît provenir de ce que l'industrie s'alimente encore aux stocks constitués pendant la guerre par les alliés. Cependant, sauf en Italie où les achats de lingots avaient été plus considérables, ces stocks commencent à toucher à leur fin. Il faudra donc de nouveau s'adresser principalement à l'Amérique, où la production d'ailleurs a été considérable en 1919. En dépit de la hausse du dollar, les importations devront être assurées en France pour les emplois absolument indispensables. Ce ne sont pas les substitutions, dans certains cas, de l'aluminium au cuivre qui peuvent ralentir beaucoup la demande de ce dernier métal. Dans les milieux spéciaux, on prévoit donc une certaine reprise de son prix.

Les *Omnibus de Paris* ont monté de 519 à 595, sur la discussion des conventions de rachat par la Ville de leur exploitation, rachat qui comporterait le payement à la compagnie d'un certain nombre d'annuités dont le montant comprendrait non seulement les charges des emprunts mais un intérêt pour les actions de ladite compagnie.

On ne saurait trop féliciter les capitalistes de sortir sans trop de mal d'une entreprise de service public si difficile à exploiter en raison des exigences chaque jour grandissantes du personnel et de la mauvaise volonté du pouvoir concédant.

Il est douteux, d'ailleurs, que sous le nouveau régime de régie directe, les membres du personnel des omnibus promus au grade de fonctionnaires, deviennent plus souples et moins exigeants. Pour leur donner satisfaction, l'administration se verra obligée d'élever les tarifs, ce qu'elle consentait difficilement, lorsqu'il s'agissait des concessionnaires. Le public payera donc plus cher, et sera moins bien servi. Il s'y attend de la part d'une nouvelle entreprise socialisée.

La *Thomson-Houston* a progressé assez vivement à 1,029 sur la hausse des *Omnibus*, dont elle possède un certain nombre d'actions en portefeuille.

Les journaux ont annoncé que le nouveau ministre des finances avait l'intention de maintenir jusqu'au 31 octobre 1920 l'application de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

Or, dans l'exposé des motifs du projet de loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales, projet légué par M. Klotz à son successeur, il est dit sous l'article 15 :

Il ne paraît pas opportun de maintenir la contribution extraordinaire en vigueur au delà du 31 décembre 1919.

Ce maintien aurait le grave inconvénient de gêner l'effort industriel du pays, au moment où cet effort est si nécessaire; il entraverait, en effet, le développement des entreprises qui se sont créées depuis la cessation des hostilités, la contribution à laquelle ces entreprises seraient assujetties absorbant une part importante de leurs bénéfices et aggravant considérablement le montant de leurs frais généraux.

La date choisie présente d'ailleurs l'avantage de fixer à douze mois la durée de la dernière période d'imposition et de simplifier ainsi l'établissement des déclarations par les intéressés et la détermination des bases de cotisation.

Cette disposition de l'ancien ministre des finances et le commentaire dont il l'accompagne auraient pu être appuyés sur la considération suivante:

Aux termes de l'article premier (paragraphe 1er) de la loi du 1er juillet 1916, la contribution extraordinaire devait frapper les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés depuis le 1er août 1914 jusqu'à l'expiration du douzième mois qui suivra celui de la cessation des hostilités.

Nul doute que, dans la pensée du législateur, la contribution extraordinaire ne devait rester en application que pendant la période au cours de laquelle se réalisaient des « marchés de guerre », dont les titulaires étaient réputés, à tort ou à raison, réaliser des profits exceptionnellement élevés. La limitation de l'application de la contribution extraordinaire dans le temps de guerre ressortait d'ailleurs du titre de la loi, lequel était officiellement : « loi concernant 1° l'établissement d'une contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre... »

Mais, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, la date de cessation des hostilités ne fut pas celle du jour où l'armistice est venu mettre fin aux opérations militaires proprement dites. Cette date devait être fixée par un décret; elle le fut même par une loi et cette loi, alors que l'armistice avait été signé le 11 novembre 1918, ne fut promulguée que le 24 octobre 1919. D'où il suit que, aux termes de la disposition législative précitée, la contribution extraordinaire doit encore frapper les bénéfices exceptionnels et supplémentaires réalisés jusqu'au 31 octobre 1920.

Il n'est cependant pas douteux que, en fait, les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires actuellement réalisés par certaines personnes ou sociétés ne sont pas des bénéfices *de guerre*. A la vérité, l'expérience démontre que, dans nombre de cas, les exploitations commerciales et industrielles accusent, quant à présent, des bénéfices supérieurs à ceux de la période normale, laquelle comprend d'une manière générale les années 1911 à 1913.

Mais cette circonstance tient-elle effectivement à l'état de guerre et justifie-t-elle une contribution extraordinaire ?

La guerre est terminée depuis plus d'un an; cependant, le cours du prix des choses, qui détermine le montant des bénéfices, ne s'est point modifié dans le sens de la baisse, au contraire. Cette inflation des cours, corrélative à la dépréciation de la monnaie, n'est plus une circonstance de guerre; elle durera pendant la paix longtemps encore, sans doute, après la date du 31 octobre 1920. Si le montant élevé des bénéfices par rapport à celui des profits d'avant-guerre suffisait à légitimer la contribution extraordinaire, celle-ci devrait être maintenue pendant une période indéterminée. Mais la contribution extraordinaire, son nom l'indique, est un impôt d'exception qui, par là même, est contraire au principe de l'égalité de tous devant l'impôt. Les agriculteurs, les bénéficiaires de traitements et salaires ont vu leurs ressources considérablement augmentées depuis le début de la guerre; ils n'ont cependant jamais été frappés d'une contribution extraordinaire. Il est temps que la seule catégorie de contribuables soumise à un impôt de cette nature rentre dans le droit commun. Ce rappel à l'équité est d'autant plus nécessaire que, contrairement à une opinion répandue à tort, la contribution sur les bénéfices de guerre ne frappe pas que les « profiteurs ».

En maintenant jusqu'au 31 octobre 1920 l'impôt sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires de guerre, on charge donc en fait les industries et les commerces pendant près de deux années au lieu d'une, après l'armistice, d'une contribution qui ne se concevait que pour la durée de la guerre.

Nous dirons ultérieurement quelle influence fâcheuse le maintien de cette contribution aurait sur le développement des affaires et aussi sur l'accroissement normal de la matière imposable.

Nous avons dit souvent qu'on ne saurait trop applaudir aux initiatives privées de nos nationaux en faveur de la mise en valeur de nos richesses coloniales et de celles des pays de protectorat français. Notre domaine africain notamment ne doit pas être pour la France seulement une valeur politique ou même un réservoir de forces militaires. Il doit aussi manifester son prix par une exploitation agricole et industrielle toujours plus intense comportant une réciprocité d'avantages pour la métropole et ses colonies. Celles-ci peuvent produire et même fabriquer des matières et des objets que nous fournissent actuellement les étrangers avec des majorations de prix excessives et des primes de change qui sont inexistantes entre la France et la plupart de ses colonies.

Ainsi, la disette de charbon dont nous souffrons surtout depuis 1914 a été pour beaucoup de pays étrangers un stimulant dans la production et l'exportation du pétrole. Cette huile, nous la payons fort cher et nos capitalistes ont fait la fortune de sociétés étrangères de pétrole et de spéculateurs de même origine, en achetant leurs titres introduits sur notre marché ou se négociant hors cote.

Un groupe de capitalistes français s'est avisé, non sans quelque hardiesse, de faire des recherches de pétrole dans une certaine étendue de nos territoires de l'Afrique du nord, au Maroc et en Tunisie notamment, territoires indiqués comme susceptibles de contenir des sources de l'huile minérale précieuse.

La *Société de recherches et de forages* a été constituée le 26 juin 1918, tout d'abord, au modeste capital de 150,000 francs. Successivement ce capital a été porté à 475,000 francs, 750,000 francs, 3,000,000 de francs, 5,000,000 de francs, enfin à 7,500,000 francs.

Elle a procédé à la création d'une filiale marocaine dite *Compagnie chérifienne de recherches et de forages* dont la presque totalité du capital de 3 millions a été souscrite par la société mère.

Cette filiale a été requise par l'autorité militaire du Maroc de procéder à des recherches sur un domaine de 100,000 hectares devant être réduit à 60,000 hectares qui seront concédés à la compagnie selon le droit commun, sous la forme de permis de recherches, de permis d'exploitation et de concession.

Des contrats ont été aussi passés par la société avec des particuliers, contrats qui portent à 90,000 hectares l'étendue des territoires à exploiter par la filiale et par la société mère elle-même.

En Tunisie, les recherches de pétrole concédées tant par l'administration que par des particuliers, portent sur un domaine de 20,800 hectares.

Or, l'ensemble de ces concessions (Maroc et Tunisie) réalise les conditions d'existence du pétrole. C'est du moins l'opinion ferme que les géologues de la société ont acquise à la suite de leurs explorations à travers l'Afrique du nord.

Ces savants sont MM. Gentil, professeur de géologie à la Sorbonne; Lugeon, professeur de géologie à l'université de Lausanne; Joleaud, docteur ès sciences, chargé de cours à la Sorbonne.

En outre, la société s'est attaché une des plus hautes autorités étrangères de la géologie du pétrole, le professeur Mrazec, de Roumanie.

D'ailleurs, la matérialité de l'existence du pétrole en Tunisie, en Algérie et au Maroc est prouvée par l'exploitation de Tilouanet, entrée dès maintenant dans la période industrielle.

La technique du forage est représentée dans la *Société de recherches et de forages* par trois ingénieurs ayant acquis une grande expérience sur les chantiers de pétrole en Roumanie, en Galicie et en République Argentine.

Le président de la société, M. Joseph Chailley, qui en est le fondateur, ne doute pas qu'on trouvera le pétrole dans les domaines concédés, si l'on dispose des capitaux nécessaires. Suivant lui, la découverte du pétrole dans les terrains où il est indiqué, ne présente d'aléas qu'autant que les capitaux sont insuffisants.

« Avant la cinquième tentative — c'est un dicton parmi les pétroliers, — le pétrole jaillit. »

D'où la nécessité des augmentations successives du capital de la société.

La seule charge actuelle du capital est le rachat des parts de fondateurs dont on a eu soin, à l'origine, de fixer le montant global soit 480,000 francs, payables en dix années, sur les bénéfices sociaux.

Ajoutons, toujours d'après M. Chailley, qu'une organisation originale des actionnaires doit arriver à grouper autour de l'entreprise des concours importants en établissant entre ces concours et la société une liaison permanente. Dans chacune des villes où les augmentations de capital sont pratiquées, il est créé des comités qui seront rattachés à la société par des délégués, à raison d'un délégué par chaque groupe de 500,000 francs souscrits. Chaque trimestre, ces délégués seront convoqués à Paris et auront dans la réunion qui s'y tiendra, voix consultative. Ils pourront suivre ainsi l'affaire en pleine connaissance de cause et l'aider, s'ils le jugent bon, dans tous ses développements ultérieurs.

Cette combinaison, toute nouvelle, assurera aux actionnaires la possibilité de connaître à fond l'état de leurs affaires.

Dernière remarque du président de la société :

Une entreprise de pétrole comporte toujours, dit-il, un certain aléa.

Nous avons non seulement évité de faire appel à la petite épargne, mais nous avons tout fait pour la décourager.

D'une manière générale, nous n'avons sollicité que les riches capitalistes et même que la partie de leurs capitaux qui peut, sans inconvénients pour eux, courir des risques.

Cela dit et répété, par devoir de conscience, nous tenons cependant à bien établir qu'aujourd'hui, dans notre pensée, sur ce point : existe-t-il du pétrole sur notre domaine? l'aléa n'existe plus; il ne subsiste — et même dans la mesure indiquée plus haut — que sur l'étendue des dépenses à faire pour le découvrir.

On doit souhaiter non seulement pour les intérêts engagés, mais avant tout, pour le développement de nos possessions de l'Afrique du nord et l'approvisionnement en pétrole de la métropole, que les prévisions du président de la société se réalisent.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

— Le change de Londres sur Paris était hier, 21 février, à 46,67 1/2 contre 45 60 la veille.

— Le 21 février, à Genève, 100 francs français cotaient 46 25; 100 marks, 6 525; 100 couronnes austro-hongroises, 2 725; 100 lire, 34 50; 100 roubles, 10.

— A New-York, le change sur Paris était hier de 13 82 contre 13 87 vendredi.

— La piastre indochinoise a coté 15 francs le 17 février. La baisse ainsi s'accentue.

— Rio-de-Janeiro, 20 février. — Change sur Paris 280 à 287 réis par franc.

Le gouvernement de l'Etat de Rio-Grande du sud a envoyé en France 574,897 milreis pour l'intérêt et l'amortissement des obligations de la Compagnie française du port de Rio-Grande, dont il a racheté les travaux. (Agencia americana.)

EMPRUNT NATIONAL 1920
RENTE 5 0/0
On souscrit sans frais dans toutes les études de **NOTAIRES**

AVIS DIVERS

LE BEAU TEMPS

Il est peut être précoce.

La clientèle des Etablissements **ALLEZ Frères** semble peu s'en préoccuper et s'intéresse dès à présent à l'installation des villas et des jardins.

Il est vrai que, pour cette maison de confiance absolue, au milieu des circonstances les plus difficiles, malgré la crise aiguë des moyens d'approvisionnement, la règle est demeurée immuable : à Paris (Au Châtelet) comme à Bordeaux (Aux Allées de Tourny), les Etablissements **ALLEZ Frères** maintiennent leur principe de ne mettre en vente que des articles de bonne qualité et de fabrication éprouvée.

Laissons l'Arc de Triomphe aux poilus, mais n'oublions pas que, lorsqu'on veut triompher de la route, *et à bon compte*, il faut un carburateur **CLAUDEL.**

Les demandes de changements d'adresse doivent toujours être accompagnées *d'une des dernières bandes* et *de la somme de* 50 centimes pour frais d'impression des nouvelles bandes.

Pour les numéros à expédier à l'étranger, joindre aussi le montant approximatif des frais de poste, soit 1 fr. 50 par mois

LIBRAIRIE

Got, A., L'ALLEMAGNE APRÈS LA DÉBACLE
Impressions d'un attaché à la mission militaire française. Berlin/Mars-Juillet 1919, 8 fr.
Imprimerie Strasbourgeoise. — Strasbourg.

Emprunt National 1920

100 Fr. sont remboursés à 150 Fr.

UN CAPITAL DE 100 FRANCS ASSURE :

1° Un Revenu net annuel de . . . . . 5 francs

2° Une Prime de Remboursement de 50 francs

Le Remboursement commence dès cette année.

C'est l'Emprunt de la Prévoyance.

ON SOUSCRIT PARTOUT

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE
DE CONTROLE ET DE REVISION
51, CHAUSSÉE D'ANTIN
TÉL. : GUTENBERG 12-03; CENTRAL 90-11
INVENTAIRES - BILANS - IMPOTS, etc., etc.

MACHINES à ÉCRIRE
Location, vente, achat, échange. R. Caignard, 33, rue des Petits-Champs. Louvre 45.73, Central 21.96.

ASSOCIATION DES COMPTABLES
Sté Mutuelle fondée en 1847 *procure gratuitement* : Experts Comptables, Chefs de Comptabilité, Comptables, Caissiers, Aides-Comptables. *Bilans, Mise à jour et Inventaire.*
30, Rue de Rivoli, PARIS — Tél : Archives 48-40

Les abonnements au **Temps** sont reçus **sans frais** dans **tous les bureaux de poste.**

TOUX *Picotements* **GRANULES DES VOSGES**

FEUILLETON DU Temps
DU 23 FÉVRIER 1920

LA MUSIQUE

Naissance, vie et mort d'un théâtre lyrique. — Le Théâtre-Lyrique du Vaudeville. — *Cléopâtre.* — *Tarass Boulba.* — *L'Enfant prodigue*, la *Damoiselle élue* et la *Boîte à joujoux.* — *Mefistofele.* — Le Théâtre-Lyrique ressuscitera-t-il ?

Un théâtre lyrique était né. Il semblait que cet événement dût être favorablement accueilli de toutes les personnes qui s'intéressent à la musique. Point du tout; possédées d'on ne sait quelle humeur bizarre et chagrine, ces personnes se sont changées en autant de mauvaises fées, qui, penchées sur les premiers jours du théâtre nouveau, s'accordaient à le doter des pires défauts et à lui prédire les plus tristes destinées. Les unes y ont mis du dédain, les autres de l'ironie, d'autres encore une aigreur jalouse. Vous connaissez le succès qu'ont obtenu ces diverses Carabosses : le théâtre qui venait de naître n'a pu se défendre de mourir presque aussitôt. Le dessein et l'effort méritaient une meilleure fortune.

La transformation d'un théâtre de comédie en théâtre de musique n'est dans aucun temps un petit travail, et aujourd'hui moins que jamais. Il faut ajuster la scène au caractère et aux besoins d'une décoration de drame lyrique, ouvrir d'amples perspectives, montrer des spectacles pittoresques et poétiques, où suffisaient naguère un salon et une chambre à coucher. Il faut faire dans la salle la place de l'orchestre. Il faut recruter cet orchestre, et des chœurs avec lui. Il faut réunir une troupe. Il faut composer un répertoire. Que d'affaires, et que de difficultés! L'activité et l'habileté de M. Gheusi les ont en peu de mois surmontées pour la plupart; et malgré les mille embarras que l'époque où nous sommes oppose à toute entreprise, le Théâtre-Lyrique du Vaudeville a été fondé. Il apportait à la musique bien des avantages; puisse-t-elle ne pas les avoir perdus sans retour. La scène est commode par sa disposition et sa proportion, assez grande pour le déploiement d'un vaste tableau, et point trop pour le recueillement d'une action intime. L'aspect de la salle est agréable, et l'acoustique en est excellente. L'orchestre, en partie caché dans la fosse qu'on a creusée pour lui sous le proscénium, a une sonorité pleine, souple et douce; rien de sourd, et rien de dur non plus; les divers groupes d'instruments s'équilibrent et se fondent; les cuivres ni les bois n'écrasent les cordes, comme il arrive trop souvent dans les orchestres de théâtre. La voix sonne à merveille; on n'en perd ni une note ni une syllabe; on entend tout ce qu'elle chante, et l'on comprend tout ce qu'elle dit. Il s'est rencontré des gens pour s'en plaindre, et trouver que précisément elle sonnait trop. Heureux défaut : que n'est-il moins rare, et que ne peut-on le communiquer à d'autres salles, où l'on distingue à peine la voix, et point du tout les paroles!

Une troupe a été formée, véritablement attachée au théâtre, et non pas mêlée sans cesse de passantes et de passants, ainsi qu'il arrive en d'autres maisons, que pourtant leur dignité, et même leur cahier des charges devraient éloigner de ces pratiques. Cette troupe comprenait, avec des artistes célèbres, assemblés en plus grand nombre que partout ailleurs, des chanteurs novices dont les talents ne se montraient pas inégaux à de si glorieux voisinages. Les chœurs étaient excellents, aussi bien pour la qualité musicale que pour la fraîcheur des voix; et cette excellence s'était presque aussitôt fait connaître par l'exécution remarquable d'un ouvrage aussi difficile et délicat que la *Damoiselle élue* de Debussy. L'orchestre enfin, composé d'instrumentistes jeunes, ardents et laborieux, acquérait chaque jour plus de cohésion et d'unité. Il ne manquait plus au Vaudeville qu'une seule des ressources indispensables à la vie : un répertoire. C'est malheureusement la plus rare, en même temps que la plus nécessaire de toutes. La prospérité de l'Opéra-Comique est d'abord faite de la richesse de son répertoire; les misères de l'Opéra, de l'indigence du sien. La condition d'un théâtre lyrique est bien plus défavorable encore : l'état de son répertoire n'est ni la richesse, ni l'indigence, mais le néant. Les ouvrages, bons ou mauvais, qui sont en possession d'attirer le public, appartiennent pour la plupart aux scènes officielles : restent, parmi la musique d'aujourd'hui, ceux à qui le sort, juste ou non, fut plus ou moins contraire, et parmi la musique d'autrefois, ceux qui sont entièrement oubliés; enfin, plus incertains encore de la fortune, les ouvrages inédits. Entre ces chances obscures, le théâtre naissant doit deviner la meilleure, discerner l'œuvre qui du premier coup fixera la faveur du destin. Et ce n'est pas assez d'une : il ne peut, comme un théâtre de comédie, représenter la même pièce tous les soirs; il lui en faut deux, puis trois, puis davantage, et qui réussissent, car pour lui toute erreur est mortelle. Quand il arrive à l'Opéra-Comique, montant un spectacle nouveau, de ne pas atteindre au succès, il retombe sans péril sur le lit commode que lui font *Carmen*, *Manon*, et dix autres ouvrages fameux; un théâtre lyrique, si le succès lui échappe, retombe dans le vide, et rien n'arrête sa chute. Que celui-ci n'ait pas toujours fait les choix les plus fortunés, il est bien possible, et les experts en matière théâtrale ont eu beau jeu pour crier : « J'en étais sûr! » Mais on a envie de leur dire, ainsi qu'à son mari cette dame du dix-huitième siècle : « Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces choses-là? »

Le Théâtre-Lyrique du Vaudeville a voulu placer son premier spectacle sous l'invocation et la protection d'un nom glorieux dans la musique française; et il lui a paru qu'il n'en pouvait trouver de plus brillant et de plus attrayant à la fois que celui de Massenet : qui lui donnera tort sur ce point? Parmi les œuvres de Massenet, il a choisi l'une des dernières, *Cléopâtre*, encore inconnue du public parisien. On peut ici se demander s'il n'a pas fait erreur : les opéras que Massenet écrivit à la fin de sa vie sont les produits d'une inspiration appauvrie et refroidie; et il semble que mieux eût valu remettre à la scène quelqu'un de ses ouvrages d'autrefois : soit *Esclarmonde*, soit le *Roi de Lahore*, qui l'un et l'autre obtinrent à l'origine un éclatant succès, et pourtant n'ont jamais été repris l'un ni l'autre. Mais le *Roi de Lahore* a fait partie du répertoire de l'Opéra, qui sans doute ne l'eût pas volontiers cédé; et le même Opéra s'est assuré, dit-on, le droit de représenter *Esclarmonde* : il est donc possible que le Vaudeville n'ait pas eu toute liberté de choix. Quoi qu'il en soit, c'est en *Cléopâtre* qu'il a mis ses premières espérances... *Cléopâtre*, drame passionnel : ainsi l'ont nommé ses auteurs. Drame passionnel, la magnifique tragédie de la reine d'Egypte et de l'imperator romain? Drame passionnel, la plus illustre aventure d'amour de l'histoire du monde, et la seule dont le sort du monde ait dépendu? Un artiste comme Massenet a-t-il bien pu consentir à ce titre de cour d'assises, et à cet avilissement? Encore si la pièce s'efforçait de le justifier, ce titre horrible et dégradant; si elle tentait, par tel moyen que ce soit, de renouveler le caractère, le langage ou l'aspect des personnages, ne fût-ce qu'à la façon de cet *Œdipe, roi de Batignolles*, qu'on représente actuellement au Cirque : cela pourrait être affreux, mais cela serait du moins quelque chose. Ce n'est rien. Rien, que le plus banal des livrets, et le plus sommaire aussi. Tout ce qu'il a de « passionnel », c'est de montrer, parmi des tableaux d'un vide et d'un superficiel vraiment cinématographiques, Cléopâtre changée en Messaline : imagination dont on ne saurait dire si elle est plus vulgaire ou plus fausse. Elle n'avait rien de Messaline; c'était une Grecque, raffinée, habile, ambitieuse, dans la vie de qui la volupté eut moins d'importance que l'intelligence et la politique : Aspasie reine d'Egypte. S'il est vrai que César fut ardemment épris d'elle, il ne paraît pas qu'elle l'ait aimé d'un égal amour. Elle ne fut amante qu'une fois, mais jusqu'à la mort; et c'était d'Antoine : précisément de cet Antoine que nous la voyons, tout au long du « drame passionnel », trahir pour des esclaves, des danseurs et des athlètes. Devant la médiocrité de ce spectacle, toute la grandeur de l'admirable histoire d'amour s'évanouit. Shakespeare ne tombait pas en de telles erreurs. Mais c'est la commune présomption des librettistes : ayant pour modèles et Shakespeare et l'Histoire, ils se flattent de mieux faire, et les défigurent en voulant les embellir.

Un livret si fâcheux ne pouvait être favorable à l'inspiration. Massenet n'a sans doute rien écrit de plus faible que *Cléopâtre;* la froideur languissante qui se répandait ordinairement dans sa musique, dès qu'il touchait à un sujet classique, et à la forme du « grand opéra », n'a jamais été plus sensible qu'elle ne l'est ici. Comme dans *Roma*, il fait effort pour revêtir une dignité et une gravité qui ne lui sont pas naturelles, mais qu'il semble croire inséparables des personnages et des événements de l'antiquité : ambition malheureuse, qu'il paye de tout son talent. Il y perd ses plus précieuses qualités d'élégance mélodique, de grâce et de sensibilité amoureuses; il n'a plus que des idées sans chaleur et sans vie, un art terne et glacé, pareillement incapable de plaire et d'émouvoir. A peine si l'on entrevoit, l'espace d'un moment, un pâle reflet du charme de Cléopâtre dans la mélodie qu'elle chante à son apparition devant Marc-Antoine : le reste de l'ouvrage est comme s'il n'existait pas. Il n'évoque ni la passion folle et terrible des deux amants, ni la beauté tragique de leur mort; il n'y passe ni la grande ombre du destin qui liait à leur amour la fortune de l'empire, ni un écho de l'immense bruit d'armes dont retentissait, autour de leurs baisers, l'univers. Tout ce drame passionnel, musique et poème ensemble, en dit moins que deux lignes oubliées de Gérard de Nerval : « J'ai vu fuir à l'horizon la flotte de Cléopâtre; j'ai cru entendre dans le silence de la nuit les fanfares vict